

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 04 avril 2016 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2016-03-21

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingt et unième jour du mois de mars de l'an deux mille seize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2016-03-105

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 21 mars 2016 avec les modifications suivantes :

AJOUTER:

- 5.7 Résolution relative à un consentement à une demande de servitude et désigner les signataires.**
- 5.8 Demande de Monsieur Mathieu Lauzière.**
- 14.2 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Strongco.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-106

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 MARS 2016.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 mars 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance

ordinaire du 07 mars 2016, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2016-03-107

DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL ET DU PARC DONALD MARTIN PAR LE COMITÉ ORGANISATEUR DU « RELAIS POUR LA VIE DE LA MRC D'ACTON ».

Attendu que l'évènement « **Relais pour la vie de la MRC d'Acton** » se tiendra les 27 et 28 mai 2016 au parc Donald-Martin;

Attendu que le comité organisateur soumet une demande à la ville pour le prêt de matériel, soit : des barrières, des chaises, des tables, barils pour poubelles, poteaux métalliques avec base de ciment pour baliser le stationnement, fil pour la connexion électrique du poteau à la remorque et l'accès au panneau électrique;

Attendu qu'une demande en vertu de l'article 24 du G-100 est formulée afin de prolonger l'animation jusqu'à 1 h 00, le 28 mai;

Attendu qu'une demande est également formulée afin que le gravier du cercle où se fait la marche soit nivelé;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville D'Acton Vale autorise le comité organisateur « **Relais pour la vie de la MRC d'Acton** » à utiliser le parc Donald-Martin, les 27 et 28 mai 2016 pour la tenue de son activité.

Que la Ville autorise le prêt de matériel dont elle dispose; barrières, chaises, tables et ce, selon la quantité disposée, fil pour la connexion électrique du poteau à la remorque et l'accès au panneau électrique, au comité organisateur « **Relais pour la vie de la MRC d'Acton** » pour la tenue de son activité;

Que le comité organisateur devra procéder, à ses frais, à la location d'un conteneur à déchets suffisamment grand pour contenir l'ensemble des déchets générés par l'évènement. Ce conteneur à déchets devra être disposé directement sur le site du parc Donald-Martin;

Que la Ville autorise le prolongement de l'animation. Cependant, toutes les activités devront être terminées à 1h le 28 mai 2016;

Que le comité organisateur devra s'assurer que le bruit résultant de cette soirée soit raisonnable;

Que la Ville procède au nivellement du cercle où se tiendra la marche ;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-108

DEMANDE DE COLLABORATION POUR LE SALON JEUNESSE DESJARDINS.

Attendu qu'aura lieu la première édition du Salon Jeunesse Desjardins de la MRC d'Acton le samedi 2 avril 2016, à la polyvalente Robert-Ouimet;

Attendu que cette journée s'adresse principalement aux jeunes de 12 à 25 ans de la MRC d'Acton et elle a pour objectif de mieux leur faire connaître leur milieu, les services, les activités et les opportunités d'emplois qui leur sont offerts;

Attendu que la Ville est sollicitée pour sa collaboration en prêt de matériel (tables) pour la journée, afin d'accueillir les organismes, employeurs et associations qui tiendront un kiosque lors de l'événement;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville autorise le prêt de tables pour la tenue du Salon Jeunesse Desjardins. Cependant, le transport des tables (aller-retour) devra être assumé par les organisateurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs. 2016-03-109

CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT – SCLÉROSE EN PLAQUES ST-HYACINTHE-ACTON

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton comme contribution à la campagne annuelle de financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-110

LETTRE DE MADAME BRIGITTE BÉLAND.

Attendu que madame Brigitte Béland demande à la Ville de pouvoir tenir un barrage routier à l'angle des rues Roxton et d'Acton, le 7 mai 2016 de 11h à 16h, afin d'amasser des dons pour le Relais pour la Vie;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville refuse la tenue d'une activité de collecte de dons à l'intersection des rues Roxton et d'Acton, formulée par madame Béland, compte tenu que cette demande est faite à titre personnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense.

Rs.2016-03-111

NOMINATION DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISATION DU BUDGET NÉCESSAIRE À CETTE FIN.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que soient nommés pour faire partie du Comité organisateur de la Semaine de la Municipalité qui aura lieu du 5 au 12 juin 2016, les personnes suivantes : mesdames Vicky Lessard et Nathalie Ouellet, messieurs Stéphane Chagnon, Jean-Guy Rocheleau, Éric Charbonneau, Patrice Dumont et Raymond Bisailon;

Qu'une dépense d'un montant de 8 000 \$ soit autorisée ainsi que son paiement pour la tenue de diverses activités dans le cadre de la Semaine de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-112

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que la journée familiale aura lieu le 12 juin 2016 dans le cadre de la semaine de la municipalité;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser le récréologue à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la journée familiale le 05 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-113 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 294-2016.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Bruno Lavallée lors de la séance du 07 mars 2016, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 294-2016 « Règlement pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Leclerc. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-114 **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE À LA CORPORATION DE GESTION ET DE PROMOTION DU PARC INDUSTRIEL ACTON VALE INC.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 10 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-621-00-970, à la Corporation de gestion et de promotion du parc industriel Acton Vale Inc. à titre de subvention annuelle 2016, pour les fins d'opération de la corporation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-115 **RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2016-03-088.**

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution 2016-03-088 pour y lire ce qui suit :

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à La Corporation de Gestion et de Promotion de Parc Industriel Acton Vale Inc. (CGPPIAV) **les lots 5 882 558, 5 695 537 et 5 695 538** du cadastre du Québec, **en voie de lotissement**, d'une superficie approximative de 14 928.1 mètres carrés, situés dans le parc industriel au prix de 0.30 \$ le pied carré, incluant les taxes applicables;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-116

RÉSOLUTION RELATIVE À UN CONSENTEMENT À UNE DEMANDE DE SERVITUDE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.

Attendu que la Ville a reçu de Me François Deslandes un projet de servitude de maintien en état d'un empiètement mineur;

Attendu que cette demande de servitude a été faite par le nouveau propriétaire, du 1140, rue St-André à Acton Vale, madame Diane Forget;

Attendu que le Conseil municipal doit être disposé à consentir à cette dite servitude;

Attendu qu'il y aurait lieu de désigner les signataires de ladite servitude, si consensus il y a par le Conseil;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le Conseil municipal est disposé à consentir une servitude de maintien en état d'un empiètement mineur, en faveur de madame Forget;

Que les coûts reliés à cette servitude soient à la charge de madame Forget;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-117

DEMANDE DE MONSIEUR MATHIEU LAUZIÈRE.

Attendu qu'en date du 11 novembre 2015 monsieur Mathieu Lauzière a signé une offre d'achat pour le lot 5 756 076, immeuble sans bâtisse, portant le numéro 534, rue Pelchat à Acton Vale;

Attendu que l'offre d'achat signée par la partie contenait des conditions, telles que, l'acheteur ne peut pas vendre et/ou céder et/ ou aliéner les droits résultants de l'offre d'achat sans le consentement préalable et écrit de la Ville;

Attendu que monsieur Lauzière a envoyé une lettre à la Ville pour demander l'autorisation de mettre en vente ledit terrain;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise monsieur Lauzière a procédé à la vente du terrain, soit le lot 5 756 076, immeuble sans bâtisse, portant le numéro 534, rue Pelchat à Acton Vale aux mêmes conditions, c'est-à-dire que le nouvel acheteur s'engage à construire dans les 18 mois suivants l'installation des services d'Hydro Québec sur ledit terrain et/ou a demander un permis de construction et de construire dans les 18 mois suivants le contrat notarié de l'achat dudit terrain;

Que toute et chacune des conditions mentionnées à l'offre d'achat soient inscrites à l'acte de vente des nouveaux propriétaires;

Que le terrain soit vendu au prix de vente initial ou moindre. Cependant monsieur Lauzière ne peut le vendre à surenchère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Certificat – Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;
- b) Bibliothèque municipale - Février.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER.

En vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, la trésorière dépose le rapport des activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Le conseil prend acte.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN OPÉRATEUR – TRAITEMENT DES EAUX ET ÉPURATION.

Attendu la réception d'une lettre de monsieur Raphaël Chabot informant de sa démission en tant qu'employé au poste d'opérateur – Traitement des eaux et épuration;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la démission de monsieur Raphaël Chabot au poste d'opérateur – Traitement des eaux et épuration. Cette démission est effective au 11 mars 2016;

De remercier M. Chabot pour le bon travail qu'il a effectué comme opérateur – Traitement des eaux et épuration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-119

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ, CLASSE 3 (POSTE TEMPORAIRE À TEMPS PLEIN) AUX SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.

Attendu le besoin d'employés pour les postes temporaires à temps plein aux Services culturels et sportifs;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur du service concerné;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de la personne suivante :

Nom	Nb d'heure	Durée
Yvan Laflamme	Selon les besoins du département	Saison estivale 2016 Début 21 mars

Le salaire accordé est selon le tarif horaire prévu à la convention collective en vigueur pour une classe 3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-120

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862 – HORAIRE ESTIVAL À DURÉE DÉTERMINÉE.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Horaire estival à durée déterminée »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-121

RÉSOLUTION RELATIVE À L'AFFICHAGE D'ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE.

Attendu que La Loi prévoit la réalisation d'une évaluation périodique du maintien de l'équité salariale. Cette évaluation consiste à s'assurer que les catégories d'emplois à prédominance féminine dans l'entreprise reçoivent toujours une rémunération au moins égale à celle des catégories d'emplois à prédominance masculine de valeur équivalente qui s'y retrouvent;

Attendu que cette évaluation doit être effectuée tous les 5 ans;

Attendu qu'un comité a procédé à l'évaluation nécessaire au maintien de l'équité salariale;

Attendu le dépôt du document portant le titre « affichage – évaluation du maintien » soumis par la coordonnatrice des Ressources humaines et communications démontrant les résultats de l'évaluation du maintien de l'équité salariale;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'affichage du document portant le titre « affichage – évaluation du maintien » préparé et déposé par la coordonnatrice des Ressources humaines et communications pour fins d'acceptation par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-122

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA COORDONNATRICE — BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES ».

Considérant que les demandes d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications se font maintenant en ligne;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications exige pour l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* une résolution municipale désignant le responsable de la bibliothèque, madame Sophia Bédard, comme personne contact pour déposer cette demande;

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu que la Ville d'Acton Vale autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* et de désigner madame Nathalie Ouellet, directrice générale comme mandataire aux fins de ce projet et madame Sophia Bédard comme personne-contact.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-123

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE, EXERCICE 2016.

Attendu que la Ville a procédé, le 24 février 2016 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2016;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu CINQ (5) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 334 575.58 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour l'exécution des travaux de pavage, exercice 2016;

De financer ces dépenses comme suit :

- 235 850,35 \$ financé par les surplus libres;
- 19 464,75 \$ financé par les fonds de carrières et sablières;
- 79 260,48 \$ financé par le fonds général;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : ***Pavage Maska Inc.*** au coût de 334 575.58 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-03-124

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR STRONGCO.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 17 564.43 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-390-00-526, à Strongco, pour le changement de la transmission de la niveleuse, facture no 90191968, émise le 14 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

M. Jean Dupuis	<ul style="list-style-type: none"> • Donne des explications relativement à sa demande de dérogation mineure, ainsi qu'à l'installation de la porte de garage.
----------------	--

Rs.2016-03-125

RÉSOLUTION RELATIVE À DEUX DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003, AFIN QUE SOIT AUTORISÉ UN PROJET D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE SITUÉ AU 845, 2E RANG À ACTON VALE.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure est déposée par le propriétaire du 845, 2e Rang Acton Vale, afin que soit autorisé un projet d'agrandissement d'un bâtiment accessoire résidentiel;

Attendu qu'un bâtiment accessoire résidentiel de 196,4 m² de superficie est présentement érigé sur le dit immeuble et que le propriétaire souhaite agrandir ce bâtiment pour porter la superficie à 235,5 m²;

Attendu que ce bâtiment, dans sa dimension actuelle, est protégé par droit acquis au niveau de la superficie puisque le règlement de zonage 069-2003, article 7.2.1.2 stipule que la superficie maximale pour un bâtiment accessoire utilisé à une fin résidentielle est de 90 m²;

Attendu que le projet d'agrandissement porterait la superficie du bâtiment à 235,5 m² soit une dérogation de 145,5 m² par rapport à la superficie actuellement permise;

Attendu que le bâtiment accessoire, avec sa superficie actuelle, est supposé être suffisamment grand pour un usage résidentiel normal;

Attendu que le fait d'accorder la dérogation mineure demandée au niveau de la superficie causerait un précédent qui n'est pas souhaitable;

Attendu que la deuxième dérogation mineure demandée est reliée à la hauteur de la porte de garage qui serait installée dans la partie de l'agrandissement.

Attendu la recommandation 008-2016 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 2 mars 2016, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De reporter l'item 18.1 à une séance ultérieure et de rencontrer le demandeur en caucus pour de plus amples informations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

....VARIA

VOTE DE FÉLICITATIONS AUX MEMBRES ORGANISATEURS DU SOUPER BÉNÉFICE STEVEN LAPOINTE.

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de féliciter les membres organisateurs du souper-bénéfice Steven Lapointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 20.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Demande pourquoi il n' a pas de caméra radar à Acton Vale?
----------------	--

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20;25).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date